

natures, elle se réserve d'en publier le contenu lorsqu'il fera nécessaire, & d'en montrer publiquement les originaux,„.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 20 Mars.) Sa Maj. pour qu'il y ait une égale quantité de peuple dans les différens cercles de la Russie-Blanche, vient d'ordonner par un édit, que les deux gouvernemens de la Russie-Blanche seroient formés des cercles suivans : savoir, celui de Mohilow divisé en douze cercles ou départemens ; Mohilow , Tschauflow , Starohychowsk , Orchansk , Bobinowez , Koppys , Senninsk , Mstislaw , Tscherikow , Klimowitz , Kogalschew & Beliz. Celui de Polozk en onze cercles ; savoir , Polozk , Drysinok , Sebashsk , Newelsk , Dünebourg , Refiz , Luznisk , Witepsk , Welish , Gorodez , & Surash.

Par un autre édit en date du 21 Janvier, Sa Maj. l'Impératrice a chargé le gouverneur-général Mr. le comte de Tschernischew, d'établir, pour le mois de Mai prochain, dans les deux gouvernemens de la Russie-Blanche, dans les cercles que nous venons de nommer, le même ordre & la même police dont il a été parlé dans l'édit du 18 Novembre 1755.

On vient d'apprendre par des voies qui paroissent authentiques, que toute la Crimée s'est soumise à l'Impératrice notre Souveraine; la rigueur exercée par le général prince de